

# CHAMPIONNAT DE MEDITERRANEE AFLI 2024



## Avis de Course

**Manche N°1  
Régionale ILCA  
28 et 29 septembre 2024**

**YACHT CLUB DES SABLETTES  
Grade 5A**

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

## Préambule

### Prévention des violences et incivilités :

La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

### **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Le règlement du classement national des coureurs AFLI et le règlement du championnat de Méditerranée AFLI.
- 1.5 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s. ou accompagnateurs.trices. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69."
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### **2. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe ILCA 7, 6 et 4.
- 3.2 Les bateaux admissibles DOIVENT se préinscrire par internet en ligne au plus tard **le 27 septembre 2024 à 12 h** à l'adresse suivante :  
<https://marketplace.awoo.fr/99/Product?reference=SRV083000009920240822103020> Majoration de 5 euros pour les inscriptions passées la date du 25 septembre 2024
- 3.3 Les concurrents possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :  
- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition  
- une autorisation parentale pour les mineurs  
- la carte EurILCA 2024 reçue après adhésion à l'AFLI sur sa boîte email. Si non inscrit à l'AFLI, se rendre sur : <http://www.francelaser.org/Nouveau/index.html>  
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2024
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :  
- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,  
- L'attestation d'appartenance à la classe ILCA 2024  
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'Euros,  
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

### 4. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription requis sont les suivants :

- **35 euros** par bateau.
- **Plus 5 €** par bateau si inscription faite après le 25 septembre 2024
- **Païement en ligne** :  
<https://marketplace.awoo.fr/99/Product?reference=SRV083000009920240822103020>

### 5. PROGRAMME :

- 5.1 Confirmation d'inscription : Samedi 28 septembre 2024 de 9h30 à 12h00 sur la plage devant la base nautique de Saint Elme du YCS. un émargement sera mis en place à proximité du tableau officiel
- 5.2 Contrôle : Adhésion AFLI 2024 obligatoire
- 5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 28 septembre 2024	<b>14h30</b>	ILCA 7, 6 et 4
Dimanche 29 septembre 2024	<b>10h00</b>	ILCA 7,6 ET 4

**Dimanche 29 septembre 2024** : Dernier signal d'avertissement : **15h30**.

### 6. JAUGE : Non utilisé

### 7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles en ligne sur :  
<https://www.ycsablettes.org/index.php/avis-et-inscriptions.html>

### 8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours à effectuer sont de types construits.
- 8.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

### 9. SYSTEME DE PENALITE

**Pas modification de la règle 44.1**

## **10. CLASSEMENT**

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.

Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV.

(a) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

## **11. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **12. PRIX**

Des coupes ou prix seront distribuées aux premiers des différentes séries :

- Les 1er, 2ème et 3ème des 3 classements (ILCA 7, 6 et 4)
- La 1ère Féminine en ILCA 7, le 1er Master ILCA 7 (à partir de 30 ans) et le premier ILCA 6 (à partir de 30 ans), la première Féminine en ILCA 4

## **13. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **14. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## **15. ACCOMPAGNEURS et ENTRAINEURS**

[DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme ROSE.

La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N).
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

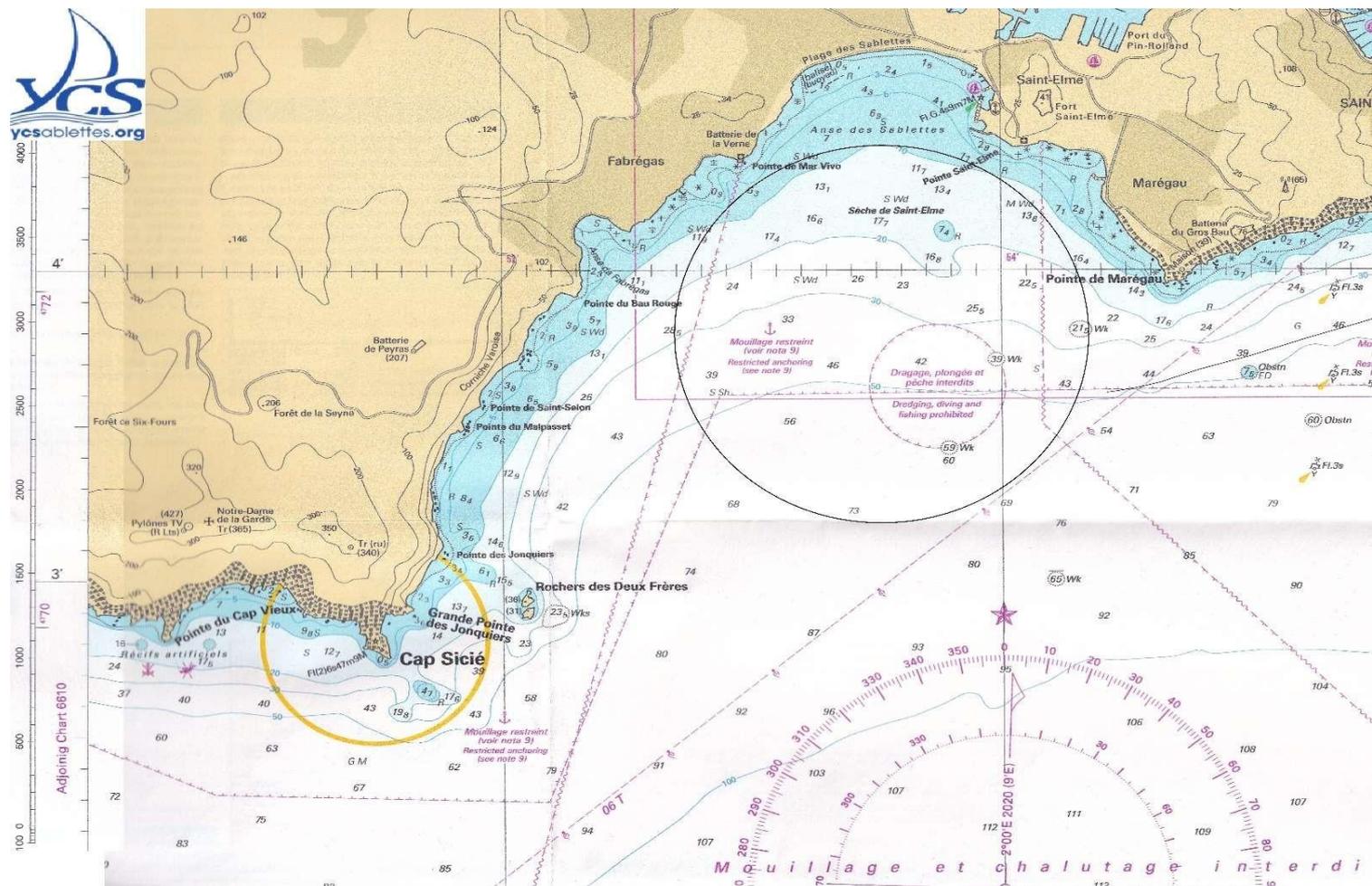
Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## **16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : 04-94-30-52-49

# ANNEXE ZONE DE COURSE



## ANNEXE COMMUNICATION

Un groupe Whatsapp est créée pour la diffusion des informations du Trophée Grand Hôtel :  
Intégrez le groupe WhatsApp. :  
<https://chat.whatsapp.com/GkxPKosNbGxEKRCMCvZfK9>  
ou scannez le QR code



CHAMPION  
Méditerranée  
28 & 29  
SEPTEMBRE 2024

# Trophée Grand Hôtel 2024

Groupe WhatsApp

The image is a promotional graphic for a WhatsApp group. It features a green border and a white central area. At the top center, there is a circular logo with a blue and white design, containing the text 'CHAMPION Méditerranée 28 & 29 SEPTEMBRE 2024'. Below the logo, the text 'Trophée Grand Hôtel 2024' is written in a large, bold, black font, followed by 'Groupe WhatsApp' in a smaller, grey font. In the center of the white area is a large QR code with a white WhatsApp logo overlaid on it.

## ANNEXE CIRCULATION



### PLAN DU SITE ET CIRCULATION – BASE NAUTIQUE DE SAINT ELME

Yacht Club des Sablettes – 135 avenue de la Jetée – 83500 LA SEYNE SUR MER

04-94-30-52-49 ycsablettes@free.fr www.ycsablettes.org



→ Route d'accès à double sens vers la mise à l'eau bateaux coachs **EXCLUSIVEMENT : Zone 1**. Puis dépose de votre remorque au parking entrée : **Zone 2**

→ Arrivée - Route d'accès vers le parking de vos véhicules + remorques et déchargement des ILCA : **Zone 2**

→ Accès vers la plage des ILCA sur leur mise à l'eau (à pied) : **zone 3**

● **zone 3** : Plage. Mise à l'eau des ILCA et zone de stockage surveillée la nuit du 28 au 29 septembre— 2024.

**YACHT CLUB DES SABLETTES** - Base nautique de St Elme  
 **PC Course** : émargement, jury, affichage